

## *Temporaire Sun Life et* *Temporaire Sun Life sur deux têtes*

### CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

L'ASSURANCE-VIE TEMPORAIRE fournit une protection temporaire à un prix abordable pour votre famille ou votre entreprise. Qu'il s'agisse d'assurer votre prêt hypothécaire ou vos autres dettes, de payer les études de vos enfants ou de protéger votre entreprise contre d'éventuels problèmes financiers, la *Temporaire Sun Life* offre une couverture que vous pouvez adapter à vos besoins.



**Jeunes couples** – Nouvelle maison? Nouvelle famille? Nouvelle carrière? Toutes ces nouvelles responsabilités représentent d'importants engagements financiers. Évitez à vos proches de devoir un jour assumer seuls ces responsabilités.

**Propriétaires d'entreprise** – Qu'il s'agisse des fluctuations dans le cycle économique ou de vos plans d'expansion, vous courez divers risques qui nécessitent une protection temporaire souple comme celle que procure l'assurance temporaire.

**Couples d'âge mûr** – C'est le temps de réaliser vos rêves. Vous songez peut-être à rénover votre maison ou à acheter un chalet. L'assurance temporaire peut vous aider à assurer que vos engagements financiers seront satisfaits en cas de décès.

Avec la **Temporaire Sun Life sur deux têtes**, lorsque survient le premier décès, le capital-décès est versé au bénéficiaire et l'assurance prend fin. Le survivant peut alors acheter une nouvelle assurance individuelle, jusqu'à un âge donné et sous réserve des limites de couverture fixées, dans les 31 jours suivant le premier décès – sans avoir à répondre à des questions.

L'anniversaire du **contrat** tombe chaque année à la date d'entrée en vigueur de votre contrat.

Les **primes** sont les paiements que vous faites en échange de votre contrat d'assurance.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

### TEMPORAIRE SUN LIFE

<b>Couverture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Âge à l'établissement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Temporaire Sun Life</i> 5 ans : de 18 à 70 ans</li> <li>- <i>Temporaire Sun Life</i> 10 ans : de 18 à 70 ans</li> <li>- <i>Temporaire Sun Life</i> 20 ans : de 18 à 60 ans</li> </ul> </li> <li>Couverture de 250 000 \$ à 10 000 000 \$. La couverture prend fin à l'anniversaire du contrat le plus proche de votre 80<sup>e</sup> anniversaire de naissance.</li> </ul>
<b>Prime garantie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les primes de renouvellement sont garanties au moment de l'achat du contrat.</li> <li>Le contrat peut être renouvelé jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche de votre 80<sup>e</sup> anniversaire de naissance.</li> </ul>
<b>Capital-décès garanti</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garanti jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche de votre 80<sup>e</sup> anniversaire de naissance.</li> </ul>
<b>Option de transformation garantie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'assurance est transformable en assurance permanente (par exemple en <i>Universelle Sun Life</i>) jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche de votre 70<sup>e</sup> anniversaire de naissance.</li> <li>Depuis le 27 juin 2008, vous pouvez transformer une <i>Temporaire Sun Life</i> 10 ans en une <i>Temporaire Sun Life</i> 20 ans sans avoir à fournir de preuves d'assurabilité. La transformation peut être effectuée dès le premier anniversaire du contrat, mais avant le cinquième anniversaire du contrat ou l'anniversaire du contrat le plus proche du 60<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne assurée, selon la première occurrence. Les primes de la nouvelle <i>Temporaire Sun Life</i> 20 ans seront établies en fonction de votre âge au moment de la transformation.</li> </ul>



## LE SAVIEZ-VOUS?

Si vous décidez plus tard qu'il vous faut une protection à vie, vous pouvez transformer votre contrat en assurance permanente, sans avoir à présenter de nouvelles preuves d'assurabilité, jusqu'à un âge donné et sous réserve des limites de couverture fixées.

## OPTIONS

Choisissez l'une des options suivantes si vous souhaitez assurer plusieurs personnes en vertu d'un seul et même contrat

<b>Assurance sur deux têtes payable au premier décès</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Âge à l'établissement :<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Temporaire</i> Sun Life 5 ans : de 18 à 65 ans</li><li>- <i>Temporaire</i> Sun Life 10 ans : de 18 à 65 ans</li><li>- <i>Temporaire</i> Sun Life 20 ans : de 18 à 55 ans</li></ul></li><li>• Deux personnes assurées.</li><li>• La couverture prend fin à l'anniversaire du contrat le plus proche du 80<sup>e</sup> anniversaire de la personne assurée la plus âgée.</li><li>• La couverture est transformable jusqu'à l'anniversaire du contrat le plus proche du 70<sup>e</sup> anniversaire de la personne assurée la plus âgée.</li></ul>
<b>Multi-assurance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maximum par contrat : cinq assurances sur une tête ou quatre assurances sur une tête et une assurance sur deux têtes.</li><li>• Option pouvant être exercée à tout anniversaire du contrat.</li><li>• Maximum de 15 assurances par contrat.</li></ul>
<b>Assurances combinées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Option pouvant être exercée à tout anniversaire du contrat.</li><li>• Maximum de neuf assurances par personne assurée ou de 15 assurances par contrat.</li></ul>

*Les options Multiassurance et Assurances combinées sont deux options uniques à la Temporaire Sun Life. L'option Multiassurance permet à plusieurs personnes d'être assurées en vertu d'un même contrat. Les assurances combinées permettent à une personne de détenir plusieurs assurances en vertu d'un même contrat. Les options Multiassurance et Assurances combinées peuvent toutes deux être ajoutées au contrat pour permettre d'obtenir une solution encore plus complète.*



## LE SAVIEZ-VOUS?

La *Temporaire* Sun Life sur deux têtes comprend une **assurance de survivant** et une **assurance de survivant automatique**, sans coût supplémentaire. Ces deux garanties prévoient ce qui suit :

- La personne assurée survivante peut acheter un nouveau contrat d'assurance individuelle dans les 31 jours suivant le décès, sans avoir à présenter de nouvelles preuves d'assurabilité.
- Si les deux personnes assurées décèdent en même temps ou si le deuxième décès a lieu dans les 31 jours suivant le premier décès, le montant du capital-décès sera versé deux fois au bénéficiaire désigné.
- La garantie prend fin à l'anniversaire du contrat le plus proche du 65<sup>e</sup> anniversaire de la personne assurée la plus âgée.

## GARANTIES FACULTATIVES

Envisagez d'ajouter l'une ou plusieurs des garanties suivantes à votre contrat.

TEMPORAIRE  
SUN LIFE

TEMPORAIRE  
SUN LIFE SUR  
DEUX TÊTES

**Q : Ai-je accès à une autre garantie au cas où mon décès serait dû à un accident?**

**R :** Au moment de souscrire l'assurance, vous pouvez ajouter la garantie **Décès accidentel**. Cette garantie prévoit le paiement d'un montant qui s'ajoute à celui du capital-décès si le décès est dû à un accident, conformément à la description donnée dans le contrat.



**Q : Quelles options me sont offertes pour obtenir de l'assurance-vie pour mes enfants?**

**R :** Vous pouvez choisir un contrat distinct et autonome pour chaque enfant ou vous pouvez, si vous avez moins de 56 ans, ajouter la garantie **Assurance temporaire d'enfant** à votre contrat :

- Vous pouvez acheter une assurance-vie de 10 000 \$ ou de 20 000 \$ pour chacun de vos enfants qui sont âgés de 18 ans ou moins.
- Tout autre enfant que vous pourriez avoir par la suite sera automatiquement assuré sans frais supplémentaires.
- Cette garantie prend fin au 25<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant ou au 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance de la personne assurée par l'assurance de base, selon la première occurrence.



**Q : Qu'advierait-il si je devenais invalide?**

**R :** Envisagez d'ajouter la garantie **Exonération en cas d'invalidité** :

- Vous serez exonéré du paiement des primes, et votre couverture demeurera en vigueur si vous devenez totalement invalide (sous réserve de certaines conditions) pendant six mois ou plus.



## LE SAVIEZ-VOUS?

S'il est établi par un diagnostic que vous êtes atteint d'une maladie en phase terminale, vous pouvez demander le paiement d'une avance en une somme globale de 50 % du capital-décès, jusqu'à concurrence de 100 000 \$. La somme globale payée, intérêts compris, sera soustraite du capital-décès qui sera versé.

Cette option est une disposition non contractuelle offerte pour les produits de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Elle prévoit que la Compagnie peut, à sa discrétion, approuver le paiement d'une avance dans certaines circonstances.

*Des questions? Nous sommes là pour vous aider.*

Discutez de la Financière Sun Life avec un conseiller dès aujourd'hui! Pour plus de renseignements, rendez-vous sur [www.sunlife.ca/MonPlanFinancier](http://www.sunlife.ca/MonPlanFinancier) ou téléphonez au 1 877 SUN-LIFE (1 877 786-5433).

Nous voulons vous aider à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de votre vie.

Financière   
Sun Life